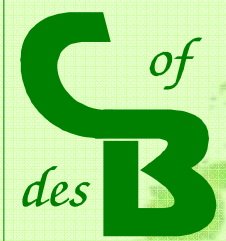


L'extension du Système de la Carte verte



Alain Pire
Secrétaire général
du Conseil des Bureaux

Conférence AVUS
Vienne, le 23 et 24 septembre 2010

L'extension du Système de la Carte verte

1^{ère} partie :

origine et évolution géographique du Système

2^{ème} partie :

faut-il prévoir une extension ?

1. Origine et évolution géographique du Système de la Carte verte

Pourquoi a-t-on mis en place le Système de la Carte verte ?

Parce que certains pays d'Europe ont adopté une législation rendant obligatoire l'assurance de responsabilité civile automobile

Conséquence : entrave à la circulation internationale

1. Origine et évolution géographique du Système de la Carte verte

Intervention de la Commission économique pour l'Europe :

La Recommandation N°5 du 25 janvier 1949 qui contient les principes de base du Système

Réponse positive de certains pays d'Europe et des assureurs

Mise en place du Système : 1^{er} janvier 1953

1. Origine et évolution géographique du Système de la Carte verte

A l'origine: 18 pays d'Europe

Au Nord : Danemark, Finlande, Norvège et Suède

A l'Ouest : Irlande, Royaume Uni, France, Portugal, Espagne, Benelux

Au centre : Allemagne, Autriche, Suisse et Tchécoslovaquie

Au Sud : Italie et Grèce

1. Origine et évolution géographique du Système de la Carte verte

Evolution :

1954 : Yougoslavie

1958 : Pologne

1960 : Hongrie

1964 : Turquie

1965 : Roumanie

1. Origine et évolution géographique du Système de la Carte verte

**1965 : Le Conseil des Bureaux accepte les Bureaux
des pays non-européens en qualité de
membres affiliés**

1968 : Israël

1969 : Maroc et Tunisie

1976 : Iran

1982 : Irak

1. Origine et évolution géographique du Système de la Carte verte

Autre extension en Europe :

1970 : Islande

1971 : Bulgarie

1985 : Malte

1996 : Chypre et Andorre

1. Origine et évolution géographique du Système de la Carte verte

**Modifications dues à certains événements politiques :
Scission de la Tchécoslovaquie : adhésion de la Slovaquie en 1992**

Guerre civile en Yougoslavie : adhésion de la Croatie et de la Slovénie en 1992, du FYROM en 1994 et de la Bosnie en 1996

Dissolution de l'URSS : adhésion de l'Estonie en 1992, de la Moldavie et de l'Ukraine en 1997, de la Lettonie en 1998, du Belarus et de la Lituanie en 2003 et de la Russie en 2009

2. Faut-il envisager une extension du Système ?

En 1996, le Conseil des Bureaux a décidé que, étant fondamentalement européen, le futur champ géographique du Système de la carte verte serait limité aux :

- 1) pays européens, c'est-à-dire situés à l'ouest de l'Oural et de la mer Caspienne**
- 2) pays non européens bordant la Méditerranée**

2. Faut-il envisager une extension du Système ?

Questions à propos de cette décision :

- 1) Que veut-on dire exactement par pays européens?**
- 2) Le Système est-il vraiment un système exclusivement européen ?**

2. Faut-il envisager une extension du Système ?

Examen de la demande de l'Economic Cooperation Organization (ECO) à l'égard du Conseil des Bureaux en 2009

Position de la Commission économique pour l'Europe à l'égard d'ECO

2. Faut-il envisager une extension du Système ?

Examen des éléments à prendre en considération dans le cadre d'une révision de la décision de 2009 :

- arguments en faveur de l'extension du système**
- arguments en faveur du maintien du statu quo**

2. Faut-il envisager une extension du Système ?

**Conclusion provisoire sous
forme d'une question**



Merci pour votre attention